

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
6/12/2016

L'an deux mil seize, le 21 décembre à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Date d'affichage
23 décembre 2016

Etaients présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane, SCHIEFER Jocelyne

Membres du Conseil

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Absents excusés : DESQUESNES Yves, ROULLAND Pierrick

Secrétaire de séance : HUSSENET Fabrice

En prélude de l'ouverture du conseil municipal, Monsieur le Maire tient à remercier les participants au montage des illuminations de Noël ainsi que la commission chargée de la rédaction du bulletin.

Par ailleurs, il est annoté que dans le compte rendu du dernier conseil municipal, le titre de la délibération du conseil municipal 2016-09-11 est PHOTOCOPIEUR ECOLE et non COPIEUR ECOLE

2016-10-01 : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La désignation des conseillers communautaires entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, en cas de création d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou fusion d'EPCI, est régie par les dispositions de l'article L 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales.

Les procédures diffèrent selon que la commune compte plus ou moins de 1 000 habitants.

Dans le cas de la commune de Teurthéville-Hague, celle-ci sera représentée par un seul délégué, désigné dans l'ordre du tableau.

Dans ce cas, le maire devient délégué communautaire.

Il convient cependant de désigner un délégué suppléant.

⇒ Conseiller communautaire titulaire : le maire, Joël JOUAUX

⇒ Conseiller communautaire suppléant : Lucien LEMENANT, élu à l'unanimité.

2016-10-02 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Comme tous les ans à la même époque, la Banque Alimentaire de La Manche procède au renouvellement des adhésions à leur services

Conformément à l'article 5 des statuts de la Banque Alimentaire, le relais de Teurthéville-Hague doit procéder à la désignation de ses représentants :

⇒ TITULAIRE : reconduction de Geneviève DELAUNEY

⇒ SUPPLEANT : Anne CRIQUET

2016-10-03 : OPERATION BUDGETAIRE – VIREMENT DE CREDIT

Le conseil municipal autorise le virement de crédit suivant afin de payer le dernier prêt.

Cette année, nous avons dû rembourser deux cautions suite au départ de deux locataires dans les logements de la commune, hors il n'y en avait qu'une de prévue au budget

- C/020 Dépenses imprévues	- 306 €
-C/1641 Emprunts en euros	+ 306 €

2016-10-04 : BUDGET COMMUNAL 2016 : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BP

Réglementairement, à compter du 1er Janvier 2017, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif de 2017, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif de la commune de 2017, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement réalisées en 2016. Le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois de 2017 à hauteur de vingt-cinq pour cent (**25 %**) des dépenses d'investissement réalisées en 2016 au titre du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, de valider cette délibération.

Voix pour :	11
Voix contre	0
Absentions :	0

2016-10-05 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Monsieur le maire représente la demande de subvention du psychologue scolaire.

En effet lors de la séance du conseil municipal du 26 octobre dernier, les membres de l'assemblée avaient demandé de plus amples informations pour justifier cette demande.

Après un échange avec la directrice du RPI, celle-ci a confirmé que M. PARIS psychologue scolaire du canton des Pieux a effectué 8 évaluations sur l'année 2015-2016 au sein du RPI Sideville-Teurthéville.

Le montant de la subvention de 190 € est à diviser entre les 2 communes.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, valident cette subvention en partage avec la commune de Sideville.

2016-10-06 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE AVEC LE CDG 50

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI)

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- ⇒ en désignant un agent interne,
- ⇒ en passant convention avec l'inspection du travail,
- ⇒ ou bien en passant convention avec le Centre de Gestion

Le Centre de gestion assure ce type de mission depuis le 1er janvier 2005.

L'agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'intervention correspondante est facturée par le Centre de gestion 410 € par journée d'intervention sur site pour toute durée supérieure à une demi-journée et 205 € par demi-journée d'intervention sur site pour toute durée inférieure à une demi-journée.

Ces précisions étant apportées, Le Conseil Municipal :

- ⇒ autorise Le Maire à faire appel au Centre de Gestion à compter du 01 janvier 2017 pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente ;
- ⇒ s'engage à voter, lors du budget primitif de l'exercice 2017, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

2016-10-07 : DEVIS ECLAIRAGE STADE DE FOOT DE VIRANDEVILLE

Monsieur le maire fait part de la demande de la commune de Virandeville concernant le projet de changement d'éclairage au stade.

Après présentation des devis étudiés par le conseil municipal de Virandeville et le rappel de la convention signée entre Virandeville, Sideville et Teurthéville le 28 juin 2002, pour le coût de l'entretien des vestiaires et du terrain de foot de Virandeville, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ valident la participation à 1/3 du HT sur le devis de l'entreprise FOSSEY qui s'élève à 6 684 € HT soit 2 228 € HT à la charge de Teurthéville
- ⇒ valident la part du coût de l'entretien des vestiaires et du terrain de foot du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016 pour un montant de 2 807.34 €

2016-10-08 : TRAVAUX BATIMENTS - INVESTISSEMENTS

- ⇒ Dans le cadre du calendrier de l'Ad'Ap, Agenda d'Accessibilité Programmée, Monsieur le maire-adjoint présente le devis de l'entreprise HANDINORME **pour la fourniture de matériel concernant la mise en accessibilité de la cantine et de la salle communale** pour un montant de 3 695.60 € HT soit 4 434.72 € TTC

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le devis pour un montant de 3 695.60 € HT

- ⇒ Monsieur le maire-adjoint présente le devis de l'entreprise BONNEMAINS Stéphane, pour des **travaux complémentaires au columbarium (enduits sur les murs)**, pour un montant de 609 € HT soit 730.80 € TTC

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le devis pour un montant de 609 € HT

- ⇒ Monsieur le maire-adjoint présente le devis de l'entreprise DALMONT pour la **charpente du lavoir Hameau Mercier**, pour un montant de 4 891.64 € HT soit 5 869.97 € TTC

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le devis pour un montant de 4 891.64 € HT

- ⇒ Monsieur le maire-adjoint présente le devis de l'entreprise LEBAS Bruno pour **les travaux de plomberie à la salle communale-cantine** pour un montant de 1 060.50 € HT soit 1 272.60 € TTC et **le changement du ballon d'eau chaude à l'école**, pour un montant de 680 € HT soit 816 € TTC

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident les devis pour les montants respectifs de 680 € HT et 1 060.50 € HT

Ces différentes factures seront passées en investissement, la facture du columbarium en 21316 et les autres en 2313

2016-10-09 : TRAVAUX VOIRIE : SIGNALISATION RALENTISSEURS DU BOURG

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la peinture et la mise en place d'une signalisation des ralentisseurs dans le Bourg, pour un montant de 1 543.08 € HT soit 1 851.70 € TTC

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le devis pour un montant de 1 543.08 € HT

Monsieur le maire en profite pour informer l'assemblée que l'ensemble des travaux de voirie programmés en 2016 sont terminés et seront payés sur le budget 2016.

CADEAU AU TRESORIER

Monsieur le maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la trésorerie d'Equeurdreville ne suivra plus les finances de la commune et que celles-ci seront en charge de la trésorerie de Cherbourg.

Suite à cette évolution, les élus des 4 communes (Sideville, Nouainville, Virandeville et Teurtheville) qui travaillaient en étroite collaboration avec monsieur LE ROCH, trésorier d'Equeurdreville, souhaitent organiser en son honneur une cérémonie courant janvier, au cours de laquelle ils lui remettront un présent.

Cette cérémonie aura lieu à la salle des fêtes de Nouainville.

2016-10-10 : INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'historique du droit de préemption urbain sur la commune

Vu la délibération du 22 janvier 2004 instaurant le droit de Préemption Urbain dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 12 février 2004 instaurant le droit de préemption Urbain – Modification de zonage, par laquelle le droit de préemption est limité aux zones UB, UC, 1 AU, et 2 AU sur la commune.

Vu la délibération 2014-02-01, approuvant la révision du PLU en date du 24 février 2014

Vu la délibération cc/02/16 du 2 février 2016 de la Communauté de Communes de Douve et Divette relative au transfert de compétence du droit de préemption urbain à la CCDD – délégation du Président.

Vu la future prise de compétence « urbanisme » à la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de prendre une délibération consistant à demander à la Communauté d'Agglomération du Cotentin de bien vouloir prendre une délibération instaurant le droit de préemption sur notre commune relative aux zones U et AU

Cette démarche découle de l'élaboration du premier PLU par sa délibération du 12 février 2004 instituant le droit de préemption urbain aux zones UB, UC, 1 AU et 2 AU et à l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme du 24 février 2014.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident cette délibération et demandent à la Communauté d'Agglomération du Cotentin de bien vouloir prendre une délibération instaurant le droit de préemption sur notre commune relative aux zones U et AU

PLUi - DIAG

Monsieur le maire présente les différents ateliers thématiques traités à ce stade de l'élaboration du PLUi et notamment le diagnostic lié au territoire de nos 9 communes.

Ceci se traduit par la présentation des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Mais également, les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

GRAND COTENTIN

Monsieur le maire présente les dernières informations concernant la structuration du Cotentin issues de 10 anciennes intercommunalités et de la ville Nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin.

Cette collectivité territoriale sera effective au 1^{er} janvier 2017 et sa gouvernance sera connue le 21 janvier avec l'élection du président et du bureau communautaire.

Une charte posant les fondamentaux de cette organisation est en cours de finalisation.

Les territoires issus des anciens EPCI seront représentés par 1 ou 2 personnes à l'exception de Cherbourg, Valognes, Les Pieux et La Hague.

Les commissions thématiques compteront 22 titulaires et 22 suppléants.

Le bureau sera composé de 35 membres, les conseils municipaux auront, avant le 15 janvier à émettre un avis sur le contenu de la charte

2016-10-11 : RETROCESSION VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES VASONS »

Monsieur le maire retrace les échanges qu'il a eu avec M. Germain, responsable de la SARL Poseidon au sujet d'une éventuelle rétrocession de la voirie du lotissement « Les Vasons ».

Monsieur le maire propose la rétrocession de cette voirie et le réseau électrique à la commune.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, approuvent la rétrocession de la voirie après avoir constaté la conformité de celle-ci ainsi que du réseau électrique du lotissement « Les Vasons » à la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ 3 riverains demandent la rétrocession de la voirie du hameau Crasville en sortie du hameau. Le dossier sera étudié avec la communauté de communes.
- ⇒ L'abonnement de la machine à affranchir pour l'année 2017 n'est pas reconduit étant donné la quantité du courrier à affranchir. La commune a donc passé une convention avec la poste afin d'ouvrir un compte pro pour avoir une facturation mensuelle des consommations d'enveloppes prêt timbrées et de timbres. Xavier MALOCHET est notre interlocuteur direct.
- ⇒ Demande de soutien de la FFE Fédération Française d'équitation, car une cavalière Ambre SEMAINE a brillé au championnat de France d'équitation. Monsieur le maire propose de la mettre à l'honneur au moment des vœux.
- ⇒ Monsieur le maire fait part au conseil d'un communiqué du collectif pour des villages solidaires relatif à l'implantation d'un Intermarché à Martinvast
- ⇒ La cérémonie des vœux 2017 aura lieu le 13 janvier à 18h15. Cette cérémonie sera suivie d'un repas froid pour les élus, le personnel et leur conjoint. Il est demandé de communiquer la liste des participants le plus rapidement possible à Geneviève.

